
bulletin de l'Omnium

Omnium des libertés - 40, rue du Paradis - 76530 Grand-Couronne - Juillet 98

DIVERSES PROPOSITIONS DE LOI visent à harceler les associations loi de 1901. L'administration de la République française vient de déclarer une guerre totale aux libertés associatives. Nous ne reviendrons pas sur les mobiles de cette volonté de normalisation mentale. Une commission de sénateurs propose d'interdire les écoles libres qui ne sont pas sous contrat, et de mettre un terme à l'éducation privée, susceptible de comporter de la « propagande sectaire ». Le rapport s'interroge sur les possibilités d'interdire toute forme d'éducation alternative, y compris dans les foyers. En proposant d'interdire à des parents d'instruire leurs enfants, nos technocrates révèlent que leur soif de contrôle n'a pas de limite.

Jusqu'où iront-ils, avançant leurs pions dans l'indifférence générale ?

TERRORISME D'ÉTAT

Jusqu'où ira l'administration de la République ?

LES INQUISITEURS PROFESSIONNELS, dont le député stalinien Brard, demandent « un renforcement du dispositif pénal qui permettra d'assimiler les sectes à des groupes de combat et des milices privées ». L'Omnium a demandé aux sénateurs jusqu'où irait ce délire.

Les renseignements généraux ont reçu mission de dresser la liste des citoyens réfractaires à la vaccination. La fonction d'une liste étant de légitimer un droit de coercition, il s'agit ni plus, ni moins d'une situation pré-totalitaire.

Sur le plan de la répression fiscale des associations loi de 1901, des équipes de fonctionnaires épluchent les dossiers et lancent des attaques systématiques, y compris pour des défauts mineurs selon la forme. Et lorsqu'un dossier est irréprochable, on subtilise une pièce essentielle en affirmant qu'elle n'a jamais été fournie. On nous cite des cas où l'administration fabrique des fausses pièces à charge. Ainsi, une association accusée de secte comme n'importe quelle autre, nous signale que son dossier a été trafiqué alors qu'il était en ordre après contrôle. Sans préavis, un redressement de plusieurs millions de francs a été ordonné avec menace de poser les scellés sur la propriété de cette association. Motif ? Défaut d'une pièce au dossier.

Sait-on que le redressement de 300 millions de francs dont sont frappés les Témoins de Jéhovah, n'est pas lié à une irrégularité, mais que les associations loi de 1901 devraient payer 60 % de taxe sur les dons perçus ?

Les Témoins qui font la quête à l'issue de leurs services religieux vont devoir payer plusieurs années de retard, ce qui signifie la faillite. Les scellés ont été mis sur leur centre national de Louviers, et l'imprimerie va déménager en Angleterre. Bien sur, les fidèles ont proposé de se « saigner » pour payer l'invraisemblable note - 300 millions de francs ! - mais on leur a expliqué que cela n'était pas possible puisqu'il faudrait à nouveau déboursier 60 % de plus sur les nouvelles sommes perçues pour rembourser la dette. Autrement dit, pour 100 francs de don, ils devraient verser 120 francs à l'administration ! On suppose que le but de cette répression est de déstabiliser les Témoins de Jéhovah qui servent de « locomotive » dans la campagne actuelle de purification religieuse. Il se passe réellement quelque chose d'anormal dans notre pays.

Dans la sphère thérapeutique, la guerre est clairement déclarée au grand jour, non seulement contre les médecines dites douces, mais également contre l'homéopathie qui est dénoncée dans la presse nationale comme du charlatanisme. (voir l'Express « Enquête sur les sectes » à laquelle l'Omnium a répondu pour en dénoncer les invraisemblances). Des médecins reconnus pour leur haute qualification en homéopathie sont diffamés à cause de leur ap-

partenance au Mouvement du Graal. On les accuse de prescrire des dilutions de « perlimpimpinus » 9 CH ! La foi en Dieu serait-elle nuisible à l'exercice médical ? C'est donc bien la dissidence scientifique et médicale qui est visée, et non plus seulement les groupes spirituels de marge. Il faut qu'une solidarité s'établisse entre tous ; ce qui n'est pas facile... Et nous espérons qu'au moins l'action de l'Omnium permettra d'abattre quelques cloisons. Déjà, plusieurs associations de défense des thérapies non conventionnelles ont décidé de s'associer à des actions communes avec l'Omnium.

Nous réaffirmons que, suite à nos investigations dans des groupes déclarés sectaires, les rumeurs se sont avérées fausses. On trouvera ci-après le témoignage d'un médecin de la communauté Horus. Nous l'avons choisi parmi d'autres, car son cas illustre la malveillance des anti-sectes qui ont pouvoir de traîner dans la boue des personnes au-dessus de tout soupçon. Que n'a-t-on pas dit de la « secte Horus » dans les médias : « Gourelle machiavélique... adeptes azimutés... enfant mort... secte suicidaire ». Tout est faux. L'enfant est bien vivant.

La « gourelle » (les anti-sectes ont des formules qui marquent) est une personne de caractère qui est entrée en résistance. Et les adeptes en question, forment un groupe d'amis qui ont décidé de mettre leur savoir en commun pour réaliser des expériences agro-biologiques. La communauté HORUS a sans doute commis un crime impardonnable : elle fait pousser des légumes biologiques gigantesques dans une terre pauvre, en utilisant la science des ondes de forme.

Quant au risque de suicide collectif prédit par Abgral et consorts, voici les faits : apprenant que Horus pourrait jeter l'éponge à force d'outrages, les journalistes ont piétiné toute une nuit dans l'attente d'un suicide médiatiquement annoncé, avant qu'on les invite à entrer pour boire le café avec les « suicidaires » bien vivants et goguenards !

Rappelons – au risque de nous répéter – qu'il n'y a jamais eu de suicide collectif en France, mais que l'affaire de l'Ordre du Temple Solaire est un sombre règlement de comptes, avec élimination systématique de tous les témoins gênants. Curieusement, le docteur Abgral vint expertiser le lieu du drame, et commenta le rituel mortuaire. Il était venu en voisin puisqu'il posséderait une maison à proximité du lieu de l'holocauste !

Les victimes, montant en file indienne vers le lieu du sacrifice, auraient été abattues par un policier qui les attendait, son arme de service avec silencieux à la main. Puis ce policier fut éliminé. Quant à l'identité des commanditaires du massacre... il est préférable de taire nos suppositions car même des preuves formelles ne serviraient à rien dans cette affaire d'état.

A la suite de ce crime, le rapport parlementaire sur les sectes trouva l'audience médiatique que l'on sait. On dit que ce rapport providentiel aurait permis de détourner l'attention de l'opinion de certaines affaires menaçant le gouvernement Juppé/RPR. En terme policier cela s'appelle de l'enfumage. La commission qui a produit ce rapport était d'ailleurs consti-

tuée de 26 membres de la majorité sur 30, dont la moitié de députés du RPR. On suppose que c'est un rapport commandité par une majorité en exercice ayant besoin de faire diversion. Quelqu'un a dit « qu'en politique il n'y a pas de hasard. Tout est pensé et voulu ».

Parlons à présent de notre demande de révision du rapport sur les sectes, qui peut sembler naïve, mais qui ne l'est pas tant que cela. Sachant pourquoi ce rapport a été établi, nous pensons qu'il faut le contester sans répit, mais avec méthode. Nos nombreux courriers à des journalistes ont jeté la suspicion sur ce rapport grotesque, et il faut enfoncer le clou inlassablement.

Nous avons demandé à nos adhérents – pour autant qu'ils se sentent concernés par l'ignoble liste des sectes – de prendre contact avec leur député local, afin de l'interroger sur une éventuelle révision du rapport Guyard. Il s'agit de maintenir une liaison avec la classe politique, en vue de comprendre de première main, ce que les parlementaires de France ont dans la tête.

Hélas, trop peu de personnes se sont manifestées pour ce travail, ce que nous constatons sans critique, il est pénible de dialoguer avec des politiciens dont la bonne foi est sujette à caution. Mais, la plupart ne connaissent rien du dossier, et nous devons les informer.

Nous mettons à votre disposition un questionnaire type qui vous permettra de prendre contact en évitant toute implication personnelle et tout risque de polémique stérile. Si cette tâche vous semble trop difficile, n'insistez pas. Nous procéderons autrement.

POUR VOUS INFORMER

sur nos démarches et nos buts

CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET

<http://www.mygale.org/09/omnium/Index.shtml>

On peut nous demander le dossier intégral des textes figurant sur ce site, mais comme cela représente son pesant de papier, on est prié de joindre une participation aux frais.

Revenons un instant sur les mobiles qui poussent la haute administration française à réprimer la dissidence spirituelle et thérapeutique. Cela s'explique-t-il par le lobbying acharné de la nouvelle inquisition auprès de la classe politique, cette action ayant pour but de *subvertir* les principes de l'état de droit ?

Cela s'explique-t-il par l'avidité du lobby médico-scientifique qui ne veut plus d'obstacle à son rêve de créer un robot humain formant une masse d'esclaves soumis ? Cela s'explique-t-il par le fanatisme d'une frange intolérante de la catholicité ?

Cela s'explique-t-il par les visées politiques du Grand Orient et des loges d'arrière-plan ?

Cela s'explique-t-il par des décisions prises au niveau international, en vue de fondre toutes les cultures et normaliser la conscience humaine pour s'en assurer l'entier contrôle ?

Le simple bon sens dira que tout ça c'est du pareil au même. Noir c'est noir !

TÉMOIGNAGE

du docteur Juliette BOILLON

L'OMNIUM N'A PAS VOCATION de faire du prosélytisme pour un quelconque groupe ou courant de pensée. Nous présentons ce témoignage à des fins d'information car il est très représentatif de ce qui se passe dans de nombreuses associations diabolisées par les médias.

Je suis médecin généraliste, spécialisée en médecine tropicale et en hygiène et médecine préventive, mais aussi en acupuncture et homéopathie, entre autre. J'ai travaillé pendant dix ans comme médecin attaché à l'hôpital Edouard Herriot à Lyon, au service des urgences traumatiques, chirurgicales et médicales. Je suis donc aguerrie au diagnostic d'urgence, aux techniques de petite chirurgie, aux techniques vaccinales, en particulier la prévention du tétanos qui est en première ligne dans ce service, et aux techniques de réanimation.. Aujourd'hui, je fais partie de ces chercheurs qui sont discrédités les uns après les autres et qui pourtant proposent un débouché réel à cette impasse où se trouve la médecine actuellement. Je suis radiée de l'ordre des médecins et sous contrôle judiciaire. Un dossier de ragots et de rumeurs, monté de toute pièce et servant parfaitement « la campagne anti-médecines douces du moment » dont je suis la malheureuse chèvre. Je suis accusée de faux et usage de faux et de non-assistance à personne en danger. « Voilà l'histoire : J'ai vacciné un petit garçon : 3 injections D.T. Polio courant 1991 et un rappel D.T. Polio courant 1992. En mai 1995, il est hospitalisé d'urgence pour suspicion de méningite avec spasme respiratoire. Devant la gravité du cas et la difficulté de diagnostic précis, il est muté en hélicoptère à Lyon. La voie d'entrée reconnue est une piqûre de tique dans le cuir chevelu datant d'environ 3 semaines. On pense à une maladie de la tique, mais le résultat sérologique est négatif. Quelques jours plus tard, la famille de l'enfant et moi-même sommes assommés par cette ca-

lomie : l'enfant fait partie d'une « secte » (en fait d'une communauté agraire dont les parents n'ont pas parlé), il a le tétanos, et le médecin vaccinateur fait partie de la secte, donc il s'agit sûrement d'un faux certificat médical – alors que j'étais simplement sympathisante et soignait quelques membres de cette communauté ! – donc d'après ces ragots l'enfant n'a pas été vacciné.

L'enfant a été curarisé... Après 3 semaines de curare et de morphine que l'on ne pouvait arrêter car les spasmes respiratoires reprenaient de plus belle, un simple traitement de sirop FUMAFER, qu'un interne a bien voulu essayer pour enrayer une anémie – la famille voulant éviter une transfusion sanguine – l'enfant fut remis sur pieds en 48 heures. Cela ne s'est jamais vu dans un cas de tétanos ! Pourquoi le chlorure de magnésium n'a-t-il pas été essayé ?

Aujourd'hui l'enfant va très bien. Il n'a aucune séquelle malgré une thérapie plus que lourde et désastreuse. Et depuis, les examens de laboratoire ont révélé une sérologie positive de rickettsiose et des traces de boréliose.

La lettre d'admission de l'enfant à Lyon, qui parlait de maladie de la tique, a disparu de notre dossier en justice et a été remplacée par une lettre pour la même fonction datée deux jours plus tard ! Pourquoi ? Malgré une revaccination en milieu hospitalier et pendant sa maladie, l'enfant a toujours un taux d'anticorps antitétanique de 0,02 UI/ml, taux reconnu nul en milieu hospitalier, mais protecteur dans le monde et en particulier par l'O.M.S. ! Pourquoi ?

Je précise que l'enfant n'a pas eu d'allaitement maternel. Le secret professionnel et le secret de l'instruction n'ont pas été respectés. Tout a été étalé dans la rubrique à scandales, et une campagne vaccinale antitétanique a été relancée. Pourquoi ? Tout ne s'est pas arrêté là. Les rumeurs et les calomnies les plus folles sont venues se rajouter à tout cela. Il fallait que je sois discréditée et que le groupe soit détruit, étouffé, dispersé. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit d'un groupe de chercheurs que j'ai rejoint aujourd'hui.

Nous avons mis en commun notre savoir et notre avancée scientifique propre, avec la science ancestrale des ondes de forme utilisée par les anciennes civilisations : Egypte, Chine, Mayas, Aztèques... et la métaphysique. Nous avons réussi à redonner la vie à une terre pauvre, sèche et usée. Avec uniquement le fumier de nos animaux élevés au pré et en plein air, la science des ondes de forme et notre travail acharné de la terre, nous sommes arrivés aux légumes géants et fruits sans ver ni parasite, avec peu d'eau et un excellent rendement au mètre carré.

Quelle magnifique expérience ! Hélas, il ne faut surtout pas donner envie aux autres de faire comme nous ! Que deviendraient ceux qui s'enrichissent de la misère et de la souffrance d'autrui ?

Et vous connaissez la suite : grand tapage médiatique pour engendrer et entretenir la PEUR de ceux qui vivent autrement. Nous subissons les assauts des gendarmes, aux frais des contribuables. Toute notre expérimentation est volée, nos ordinateurs vidés de leur contenu, lequel est retrouvé relié en gros livres chez les gendarmes et les juges. Toutes

nos recherches volées au nom d'une campagne anti-sectes et anti-médecine douce, ceci parfaitement, consciemment orchestré pour détruire tout ce qui va vers la vie et le respect de l'homme. Cette campagne est financée grassement par les ministères, les laboratoires pharmaceutiques et l'industrie chimique...

Nous sommes discrédités, ridiculisés, affichés pour dangereux et même criminels, afin que tous perdent confiance en nos dires et nos recherches, et rejettent notre exemple. Nos enfants sont enlevés brutalement par les gendarmes et emmenés à la DASS, et nous avons tout le mal du monde à pouvoir les accompagner. Ils sont examinés des pieds à la tête, y compris tous les orifices (anal et sexuel compris). Toutes la France et le monde a su cela, mais personne n'a été informé de la forme et du fait qu'ils étaient tous en excellente santé, avec des dents saines, signe de constitutions saines et solides – enregistré devant nous sur un dictaphone et jamais retranscrit nulle part – si bien que les médecins réquisitionnés avaient honte et se demandaient pourquoi cela... Et le rapport ne signale rien d'anormal chez nos enfants qui sont en bonne santé. Il faut entretenir la PEUR, une telle vérité ne justifie pas un tel barouf! Alors, on la cache au peuple...

Mais avec la vie saine que nous avons, que pouvaient-ils trouver d'autre? Il est évident que tout ce cinéma fait sur notre compte n'est que mensonge éhonté. Nous ne nous sommes pas laissés abattre. Nous savons que notre travail est véritable, salutaire et noble. Nous avons tenu malgré tout.

Le ministère social et la Santé verse des subventions à des associations comme l'ADFI et autres... qui ressemblent aux milices des années 40 qui traquaient les résistants et les juifs, encourageant la délation et la calomnie par voisinage et « amis ».

Nous savons qu'à la tête se trouve le colonel MORIN des services secrets et un psychiatre de mauvais augure. Ils se mobilisent pour descendre les médecines douces, les groupes et associations auxquels ils donnent le nom de « secte », ce qui ne veut absolument rien dire.

Le peuple ignore la machination acharnée contre tout ce qui gêne la pensée unique du gouvernement, la distribution unique des trusts et le profit unique. Cette machination est mondiale. Nous le savons par nos amis à l'étranger.

Notre combat est le combat pour préserver la VIE.

Dernièrement une sage-femme de notre groupe a été accusée de non-assistance à personne en danger, pour avoir arrêté le « fansidar » – un antibiotique à tuer un cheval – au 6^e mois de traitement, voyant que sa fille atteinte d'une toxoplasmose congénitale allait de plus en plus mal.

Elle a pris le relais avec les « médecines douces » : homéopathie et phytothérapie, entre autre. Aujourd'hui, l'enfant se porte très bien. Son pédiatre, après altercation et échange de courriers, a porté plainte pour non-assistance à personne en danger et non-vaccination de l'enfant, malgré la maladie grave de celle-ci, qui constitue par elle-même, une contre indication de taille.

Aujourd'hui, après 3 ans de combat et de preuves évidentes de son bon choix, elle a obtenu une relaxe pour la non-assistance à personne en danger, mais on l'accuse toujours de ne pas avoir vacciné son enfant et de ne pas avoir continué le traitement antibiotique! Et cela malgré toutes les preuves qui abondent aujourd'hui sur la nocivité des antibiotiques et la dangerosité et inutilité des vaccins. Et l'enfant va très bien. On croit rêver devant une telle aberration et la stupidité des positions juridiques devant l'obligation vaccinale. Il suffit de prononcer le mot vaccination

aujourd'hui et tout le monde devient sourd, aveugle et idiot! Personne ne semble se rendre compte du génocide des générations futures.

Un ingénieur et professeur agrégé d'un lycée technique a été radié à vie de l'éducation nationale pour « appartenance notoire à une secte », uniquement d'après des ragots! Ni ses élèves, ni ses collègues ne connaissent son lien avec notre groupe. Il a 4 enfants mais cela n'a pas gêné l'ADFI, qui se dit protectrice de la famille avant tout.

Un prof d'anglais appartenant aussi à notre groupe a eu son enfant enlevé en plein tribunal par son ex-mari, enrôlé par l'ADFI, avec l'accord du juge et du président.

Il ne s'était jamais occupé de son enfant auparavant. Elle ne l'a jamais revu.

Aujourd'hui, l'enfant a une peur bleue de sa mère. Bravo la justice!

Encore mieux. Deux personnes que nous connaissons, mari et femme, vendent des livres ésotériques pour le compte d'une librairie. Ils sont classés secte dangereuse.

Dans des librairies, des livres ésotériques ont du chewing-gum collé entre les pages par une association anti-sectes pour qu'ils ne soient plus vendables. Ils disent que ce sont des livres de sectes! Voilà la « nouvelle sainte inquisition »!

Dès que le mot secte est prononcé, tous perdent leur discernement, et les droits de l'homme et du citoyen ne sont plus respectés. La campagne anti-secte a été si bien orchestrée qu'elle permet la destruction de n'importe qui en toute impunité. Toute association, tout groupe, tout syndicat, tout chercheur ou pionnier qui s'oppose à la volonté gouvernementale y a droit.

Avis aux gêneurs! Le harcèlement sectuel vous guette! »

Par sa sincérité, le docteur Boillon exprime le drame que vivent aujourd'hui de nombreux médecins qui portent la double casquette de praticien de thérapies non conventionnelle et de membre d'un groupe spirituel. De plus, la communauté HORUS est de type agraire, et les autorités ne veulent surtout pas que ces communautés autonomes se multiplient. C'est pourquoi, nous pensons que l'accès à la propriété agricole va devenir de plus

en plus difficile. On trouve dans le livre de Anne Meurois-Givaudan « Les dossiers sur le gouvernement mondial », des documents américains qui témoignent d'une volonté de couper l'accès à un retour à la terre, en concentrant les populations dans les villes. Lénine avait compris le danger de la civilisation agraire, et décréta que la paysannerie était réactionnaire. Il imposa un plan de servage et la déportation des petits propriétaires. Aujourd'hui, l'impôt foncier a le même but. La chasse aux sectes et aux communautés de marge s'inscrit dans ce plan. L'état accepte de jeter des cohortes d'exclus dans les rues, mais fera tout pour leur interdire l'accès à un lopin nourricier leur permettant de vivre librement dans la dignité.

UN MÉDECIN DEVANT LE CONSEIL DE L'ORDRE

VOICI LE COMPTE RENDU de la comparution du docteur B. devant le conseil de l'ordre. Il n'est adepte d'aucune « secte », mais cherche simplement à accomplir sa vocation en refusant d'empoisonner ses patients. Comme ses confrères praticiens de médecines non conventionnelles, il est donc accusé de pratique médicale sectaire.

Mardi 23 juin à 15 h. Dans la salle d'honneur de la mairie d'un bourg du département de la Somme, le tribunal est réuni. Douze hommes en robes noires, ornées de jabots et de parements rouge vif, attendent l'accusé. Sous un gros lustre ancien, ils sont assis autour de grandes tables disposées en U. Le prévenu s'installe à une petite table d'écolier face à l'aéropage et ouvre le volumineux dossier qu'il a préparé pour sa défense. Il est seul, face au conseil de l'ordre, dont un représentant en civil lit la liste des accusations. Celles-ci tournent autour du thème habituel des pratiques médicales non reconnues par la science. Face à ce spectacle fait pour impressionner, on pense à un tribunal d'inquisition jugeant des questions de dogme et d'hérésie.

La plainte émanant de l'ordre des médecins, date du 5 décembre 97, et concerne l'esprit de dissidence scientifique du prévenu, la structure commerciale liée à ses activités, et l'inévitable accusation de pratique médicale de type sectaire.

Durant une demi-heure, le docteur B. va tenter de s'expliquer en repoussant toutes les accusations. Il argumente avec méthode, pondération et finesse. L'accusation la plus difficile à repousser concerne la cohabitation d'une structure commerciale gérée par son épouse, à la même adresse que le cabinet médical. Mais, il explique qu'il n'est pas directement partie prenante dans cette société distribuant des appareils à usage thérapeutique professionnel. Sur l'accusation de charlatanisme, le docteur B. propose à ses juges d'expérimenter scientifiquement ses méthodes avant de les condamner. Il semble marquer un point, bien que les visages demeurent impassibles, comme il sied aux représentants de la science.

Il se déclare d'accord pour se soumettre à tous les tests et expertises nécessaires pour démontrer l'efficacité ou l'inefficacité de ses pratiques, car en l'absence d'expérimentation, la charlatanerie ne peut être démontrée.

Sur l'accusation de publicité, le docteur B. rétorque qu'il ne fait que de l'information.

Sur l'accusation de commerce, il demande à ses juges : « comment financer mes recherches sans subventions ? il faut bien qu'une société commerciale me soutienne ».

Puis, prenant les juges à témoins, comme sur le ton de la confiance : « ne faisons-nous pas tous du commerce ? » Impassible, le docteur aéropage encaisse.

Enfin, concernant l'accusation désormais classique de « délit de secte », le docteur B. rappelle qu'en l'absence d'un gourou et d'une pensée unique, son institut thérapeutique n'est pas une secte. La défense est terminée. Ce sont les juges qui vont le mettre à la question.

« Pensez-vous que votre pratique médicale cadre avec les données actuelles de la science ? » lui demande-t-on en premier.

« Oui », répond simplement le docteur B. Et il demande qu'un institut officiel éprouve ses recherches, ajoutant qu'il se soumettra loyalement au verdict si on lui démontre l'inefficacité de ses théories et de ses méthodes.

Autre question : « Vos tarifs ne sont-ils pas commerciaux ? »

Réponse : « C'est le problème de la société. Comment financer mes recherches sans rentrer de l'argent ? »

Après avoir répondu à des questions pointilleuses d'ordre technique, le docteur B. réaffirme qu'il n'a pas la prétention de guérir des patients atteints de maladies graves, mais d'aider les gens qui sont mal dans leur peau.

L'argumentation est indiscutable, et ne semble pas soulever d'objections. On est d'ailleurs étonné de la neutralité des juges qui écoutent sans manifester de réactions.

L'ambiance est feutrée, à un détail près : pour s'adresser à leur confrère, ces médecins ne l'appellent pas docteur mais « monsieur ».

Puis, arrive la question sans doute révélatrice du fond du débat : « Ne croyez-vous pas, monsieur, que vous vous servez de votre titre de médecin comme d'un faire-valoir pour mettre vos patients en confiance ? »

« Bien au contraire, répond le docteur B., j'estime que ma formation est une base solide. Pourquoi y renoncer ? c'est la garantie que mes recherches sont bien ancrées ».

Pour sa huitième comparution devant le conseil de l'ordre, le docteur B. - qui commence à être rodé -

a fait la démonstration d'une argumentation dont pourraient tirer profit les médecins mis en difficulté pour des causes similaires.

Nous attendons le verdict.

DÉTRACTEURS & APOSTATS

*Une approche du problème des apostats
dans les groupes spirituels.*

L'APOSTAT EST UNE PERSONNE qui a fait l'abandon public d'une religion. Il s'agit donc d'un reniement qui prend la société à témoin. Dans le contexte français, c'est bien entendu l'ADFI qui se charge de médiatiser ce reniement afin de faire verser des larmes dans les chaumières. Car l'apostat est inévitablement considéré comme une victime des sectes.

Or, les sévices qu'il aurait subi sont considérablement moindres que ce que nous subissons quotidiennement sur nos lieux de travail, le racket des impôts, etc. sans compter les agressions en tous genres que la civilisation moderne nous inflige. Les études révèlent que nombre d'affaires contre des groupes supposés sectaires ont un dissident à la source. Ces groupes ne sont déclarés officiellement sectes dangereuses que si l'accusation s'appuie sur les révélations d'un ex-membre repent. Il suffit d'un seul détracteur pour faire tomber une organisation honorable, dont les membres sont considérés comme des gogos immatures jugés inaptes à donner un avis objectif. Ils seraient manipulés. On leur aurait lavé le cerveau. Et les anti-sectes menacent de les mettre sous curatelle (tutelle) et les soumettre à un traitement psychiatrique.

C'est pourquoi, lorsqu'une association de lutte contre les sectes, a trouvé un apostat motivé, elle le rentabilise à plein régime.

Ce témoin à charge manipulé par la secte des anti-sectes, est proclamé détenteur de la vérité définitive sur une organisation ou un instructeur spirituel. Lui seul aurait raison contre mille ou dix mille avis contraires. Tous les autres ne savent pas ce qu'ils disent.

Nous avons analysé une étude sociologique quantitative réalisée par Massimo Introvigne.

Il s'agit d'une enquête effectuée auprès d'anciens membres de Nouvelle Acropole, dont le texte intégral est disponible à l'Omnium.

Le choix de Nouvelle Acropole est intéressant puisque ce mouvement est controversé en France où il cristallise les préjugés de la gauche. Il s'agissait justement de vérifier si les rumeurs avaient le moindre fondement, en interrogeant directement les anciens membres de Nouvelle Acropole, afin de connaître la raison de leur démission et leurs éventuels griefs. Après des mois où des années passées dans cette organisation, ces personnes auraient été témoins de propos racistes ou de faits suspects comme l'insinuent les adversaires de Nouvelle Acropole ?

D'une manière générale, cette étude révèle qu'une infime minorité des ex-membres d'un groupe deviennent des détracteurs.

La majorité des démissionnaires sont partis sans heurt - ce qui est la norme - et ils restent neutres ou même plutôt positifs lorsqu'on les interroge sur leur ancienne appartenance.

Pour cause de leur départ, ils invoquent généralement une nouvelle orientation philosophique ou des responsabilités familiales, professionnelles, ou encore

un déménagement dans un lieu où le contact avec le groupe n'était plus possible.

Ajoutons que les inévitables conflits de personnes sont également un facteur déterminant de rupture dans des associations où chacun doit donner de lui-même pour les tâches pratiques.

De plus, il est prouvé que les nouveaux « adeptes » d'un mouvement spirituel passent par une phase plus ou moins longue d'exaltation, qui peut friser le fanatisme par excès d'enthousiasme, ce qui donne une mauvaise image du mouvement dans les familles et la société.

Ce problème est particulièrement grave en France, et expliquerait le succès des anti-sectes. Autrement dit, les éléments immatures d'un groupe, seraient la cause d'un phénomène de sectarisme objectif. (Par exemple, face à la situation française très tendue, la direction internationale des Témoins de Jéhovah est intervenue auprès de ses frères de France pour leur demander de donner une image moins rigide de leur église, ce qui est bien l'indication d'un problème spécifique à la France.).

Parmi la frange des 10 % d'anciens membres mécontents, l'apostat ne devient réellement vindicatif à l'encontre de son appartenance passée que si certaines conditions lui sont accessibles comme la rencontre avec un groupe anti-secte. Celle-ci est

déterminante pour sa mobilisation.

Dès lors, les anti-sectes « formatent » le dissident selon leurs propres critères, en l'armant d'arguments hostiles qu'il n'aurait pas formulé de son propre chef, et auxquels, il n'avait sans doute jamais pensé. Ainsi, si le mouvement auquel il appartenait est plutôt fortement structuré, on lui fera dire que c'est une « secte totalitaire ».

Si l'on s'agissait d'un groupe non-conformiste ou original, on lui fera dire que c'est une secte décadente, immorale etc.

Si l'on s'agissait d'un groupe pratiquant des techniques inhabituelles, des rites spéciaux, etc., on parlera de secte manipulatrice ou déstabilisatrice.

Ainsi, un mouvement religieux sans attache avec une religion institutionnelle ne peut que se livrer à un détournement de l'interprétation biblique et jouer à une parodie grotesque de religion.

La cotisation ordinaire devient une exigence financière insupportable, et on insinue que les dons ont été extorqués. (En France, cette question est aggravée par une attitude névrotique au sujet de l'argent. Par exemple, les anti-sectes dénoncent les tarifs de la Scientologie, alors qu'ils sont moins élevés qu'une psychanalyse au long cours, laquelle, si elle est mal dirigée, est la cause d'une série de suicides pour lesquels la secte freudienne n'est jamais inquiétée. En outre, la Scientologie s'est positionnée dans une dénonciation radicale de la psychiatrisation de la société, ce qui expliquerait en partie les attaques dont elle est la cible.)

Si le mouvement spirituel était dirigé par une personnalité charismatique ou d'un caractère affirmé, il ne peut s'agir que d'un gourou autocrate auquel on ne prêtera que des mauvaises intentions. (Au sujet de la légitimité du statut de gourou, la commission des libertés publiques du parlement de l'Europe réaffirme dans son rapport de septembre 1997, que chacun est libre de fonder une secte.)

Et malheur au gourou qui n'a pas fait vœux de chasteté car

toute affaire sentimentale le fera épingle dans les médias comme violeur ou satyre.

Quelle que soit la controverse au sujet d'un groupe, c'est le destructeur qui dit vrai. Et les milliers de membres satisfaits n'ont rien à dire car ils seraient sous « influence ».

Face à ses anciens amis « dépersonnalisés », l'apostat aurait mystérieusement retrouvé ses facultés en rompant avec la « secte ». Son agressivité témoignerait qu'il n'est plus « victime de la secte ». Il a réintégré la grande secte dominante. Il est sauvé !

L'apostat exprime son aversion envers ce qu'il a autrefois aimé de manière souvent exclusive.

Il proclame son mal-être et sa frustration et va exiger qu'on lui paye le prix de ses illusions déçues. Et les encouragements ne manquent pas. Mais il ne passe à l'acte que sous l'influence des anti-sectes professionnels qui lui offrent des facilités médiatiques ou judiciaires.

On va hypertrophier son tempérament de victime et sa culpabilité à l'égard de la société qu'il a trahi en s'associant à un groupe marginal. Hormis des problèmes affectifs, l'histoire personnelle de l'apostat montre une relation conflictuelle avec la société, qu'il a cherché à fuir, en projetant ses rêves sur une famille fusionnelle, ce qui est d'ailleurs légitime.

Un étroit contact avec des groupes qu'on dénonce comme des sectes nous a montré que des personnes blessées y trouvaient une grande aide. Et dans bien des cas, ces groupes avaient beaucoup plus à donner que la société mercantile et corrompue. Mais il n'y a pas que des raisons psychologiques à la rupture, car l'enseignement ou la pratique du mouvement ne correspond pas toujours à la personne, ou lui est inaccessible, malgré ses efforts. D'où un ressentiment et de la jalousie – « On ne m'a pas donné la place que je méritais. »

Déçu de ne pas avoir trouvé l'objet de ses projections, déçu, jaloux, inapte à satisfaire à une discipline ou à s'intégrer en ro-

gnant un peu de son cher ego, l'apostat pense avoir été trompé. Au pire, le membre en rupture de groupe se retire avec quelques paroles amères, mais dans le contexte de légitimation d'un droit de persécution, comme celui dans lequel nous vivons, il peut devenir virulent lorsqu'une association comme l'ADFI lui montre tout le parti qu'il pourrait tirer d'une repentance publique.

On peut l'inciter à écrire un livre du genre « Rescapé de l'enfer des sectes », où il s'épanche sur sa misère existentielle, dont la « secte » porterait désormais l'entière responsabilité.

Car la récapitulation des malheurs affectifs et des déboires sociaux de l'apostat peuvent être imputés à « la secte ». C'est du pain béni pour l'ADFI.

Analysant le cas de Nouvelle Acropole, Massimo Introvigne a envoyé un questionnaire aux ex-membres de ce mouvement qui se veut être une école philosophique sans référence religieuse. On sait qu'en France, et exclusivement en France, Nouvelle Acropole est accusée par ses adversaires d'être un groupe d'extrême droite. Cette rumeur lui a été très préjudiciable, alors que ses responsables, au demeurant juifs, ont dénoncé catégoriquement les thèses de Le Pen.

On a donc demandé aux anciens membres de Nouvelle Acropole, si d'après leur expérience directe, ce mouvement était plutôt raciste, fasciste ou même néonazi.

On constate que l'immense majorité – disons 90 % – des ex-membres de Nouvelle Acropole ne sont pas hostiles, mais plutôt satisfaits de leur passage dans ce mouvement. Mais, ils invoquent pour cause de leur départ, les raisons ordinaires, comme un changement d'intérêt et des conditions familiales ou professionnelles ne leur laissant plus le loisir d'assister aux réunions.

Quand aux 10 % de mécontents, ils expriment les raisons ordinaires de conflit comme dans tout rassemblement humain.

Seuls les apostats restant déclarent qu'à leur avis le mouvement était « plutôt raciste », et pour

quelques uns, « plutôt fasciste ». Et parmi ces derniers, il apparaît clairement que le contact avec un mouvement anti-secte comme l'ADFI a conditionné la critique stéréotypée.

Selon l'ADFI, Nouvelle Acropole serait une « secte raciste » car elle véhicule les idées théosophiques d'Hélène Blavatsky,

pour laquelle chaque race évolue selon sa propre trajectoire, et développe un génie spécifique. On se demande pourquoi cette idée serait scandaleuse... mais quoi qu'il en soit, 100 % des membres actuels et 90 % des anciens membres récusent l'accusation de racisme. Mais, cette rumeur ayant trouvé sa propre énergie, est désormais

ancrée dans ceux qui font l'opinion française, bien qu'on assiste à un effet de saturation. Ainsi, l'immense majorité des membres et ex-membres qui affirment que Nouvelle Acropole n'est ni raciste, ni fasciste, ne comptent pour rien dans l'idée qu'on doit se faire sur ce mouvement. L'apostat aurait raison à un contre mille.

L'INQUISITION *reconnue d'utilité publique !*

SAISI D'UNE DEMANDE en annulation d'un décret ayant reconnu d'utilité publique l'ADFI, le Conseil d'État précise : « La reconnaissance d'utilité publique de l'ADFI ne porte pas, en elle-même, atteinte à la liberté de conscience et de religion » !

Malgré cette langue de bois, nous devons en tirer la conclusion qui s'impose : la République subventionne bel et bien un organisme chargé de réprimer toute approche alternative d'ordre spirituel, philosophique, médical et scientifique.

L'état de droit, reconnaissant l'utilité publique d'une inquisition de fait, ne peut plus être considéré comme légitime selon le pacte de la constitution de la République Française qui garantissait aux citoyens une absolue liberté de conscience et de culte.


Sachant que sous l'ancien régime, l'inquisition dépendait de l'Église et non des institutions

laïques, la République a régressé vers une forme camouflée d'état totalitaire.

Pour illustrer les conséquences pratiques de ce décret, mentionnons simplement le pouvoir octroyé désormais à l'ADFI pour trancher en matière de croyance devant les tribunaux.

Ainsi, dans un simple procès de divorce, c'est l'avis de l'ADFI qui forcera la décision de la Justice contre toute personne ayant une appartenance spirituelle ou une pratique thérapeutique non-conventionnelle.

Chaque jour, de tels jugements iniques sont rendus, y compris à l'encontre de citoyens ayant seulement adopté une croyance ou un mode de vie non conformiste.

 *Pour être efficace, l'Omnium des libertés doit*
être informé en temps et en heure !

C'est pourquoi nous recherchons parmi nos adhérents...

...des lecteurs réguliers de la presse quotidienne nationale (La Croix, Libération, France Soir, L'Humanité, etc.), de la presse quotidienne régionale (Ouest-France, Les DNA, Le Progrès, le Dauphiné, etc.) des hebdomadaires (Le Nouvel Obs', L'Express, Le Point, etc.) et autres revues et magazines.

Déjà quelques personnes se sont données pour objectifs de repérer les articles touchant les domaines que nous traitons et nous les font parvenir par télécopie et/ou courrier. Nous souhaitons que d'autres les rejoignent.

Si vous désirez nous soutenir ainsi, appelez-nous au 02 35 67 55 62 et dites-nous de quelle publication vous souhaitez vous occuper.

MERCI DE VOTRE APPUI !